Année scolaire 2017-2018

CONVENTION

ARTICLE 1 : Signataires

La présente convention est passée entre

- Le collège de Saint Martin de Ré ;

  Et
- le « Surf Club Rhétais », club de surf de l'île de Ré (SCR), à La Flotte en Ré.

ARTICLE 2 : Finalités

L'application de la présente convention doit permettre :

- De promouvoir la pratique du surf au sein du collège, et plus généralement sur l'île de Ré ;
- D'offrir des conditions de sécurité et d'apprentissage optimales lors des séances de surf organisées par l'association sportive du collège, quel que soit le niveau des élèves ;
- D'accéder de façon plus approfondie à la culture de cette activité, en particulier par la participation aux compétitions organisées par l'UNSS.
- De créer une passerelle entre l'association sportive et le SCR.

ARTICLE 3 : Objectifs

Les objectifs des séances de surf dans le cadre de l'association sportive sont :

- Découverte et perfectionnement en surf ;
- Participation aux rencontres organisées par l'UNSS en pratiquants mais aussi en jeunes officiels.

ARTICLE 4 : Durée d'application

La présente convention entrera en vigueur le 12/10/2017 pour se terminer le 15/11/2018 à minuit.

ARTICLE 5 : Élèves concernés

2 groupes d'élèves seront établis en fonction :

- de leur niveau
- des conditions météo
- de leur nombre de séances, de façon à offrir à tous les élèves inscrits un nombre de séances équitable.

Ces 2 groupes seront répartis sur 2 niveaux de pratique : Un plutôt débutant, l'autre plutôt en perfectionnement.

ARTICLE 11 : Assurance et information aux mairies

Le président de l'Association Sportive et Principale du collège, Madame LONGEVILLE, veillera à ce que les élèves pratiquants soient licenciés à l'UNSS de façon à ce qu'ils soient assurés.

Elle veillera à informer de la présence de l'association sportive sur les plages des communes où les séances pourront se dérouler.

Fait à St MARTIN DE RÉ, le 11 octobre 2017

Mme Eliane LONGEVILLE,
Principale de l'établissement,
Présidente de l'association sportive

Cachet et signature :

COLLEGE LES SALIERES
La Principale
17410 ST MARTIN DE RE

Le Président du Surf Club Rhétais

Cachet et signature :